

**AR Prefecture**

063-216300566-20231006-2023\_41-DE  
Reçu le 16/10/2023  
Publié le 16/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

**Séance du 6 octobre 2023**

Nombre de  
membres :

En exercice	11
Présents	10
Procurations	
Votants	10

L'an **deux mille vingt-trois** le **vendredi 6 octobre à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

**Présents** : MMES ECHALIER Marilyn, CAVATZ Marie-France, GRAZON Roseline, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, BONNET Christian, FONTENETTE Alexis, FOUGERE Gilles, GUILLY Philippe et VAISSE Bernard.

Date de la  
Convocation :  
28/09/2023

Absents ayant donné procuration :

Absent : M. FAURIAT Jonathan

VOTES :  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance désigné : Mme ECHALIER Marilyn

**Délibération**  
**N°2023\_41**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la bâche de toit de la tente de cérémonie, souvent louée aux associations et particuliers, n'est plus étanche. Il est donc nécessaire d'en acquérir une autre.

Un devis a été demandé auprès des Ets Bâches Matussièrre à Lempdes. Ce dernier s'élève à 1450,00 € HT, soit 1740,00 € TTC.

Objet :  
**Acquisition d'une  
bâche de toit pour  
la tente de  
cérémonie**

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Valide le devis de l'entreprise Bâche Matussièrre à Lempdes pour un montant HT de 1450,00 € soit 1740,00 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ;
- Dit que les crédits nécessaires seront portés au budget communal 2023 à l'article 21578.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en préfecture le 16/10/2023  
et publication le 17/10/2023

Fait et délibéré, les jour mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Sébastien DUGNAS

